



**Institut Mines-Télécom
Business School**

REGLEMENT DES ADMISSIONS EN MASTERS SPECIALISES

2019-2020

LA MISSION D'INSTITUT MINES-TELECOM BUSINESS SCHOOL

Ecole publique et socialement inclusive, proche des écoles d'ingénieurs, Institut Mines-Télécom Business School forme des managers et des entrepreneurs responsables, innovants et ouverts sur le monde, qui guideront les organisations dans les transitions au cœur de la société de demain : numérique, énergétique et écologique, économique et industrielle.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription s'effectue obligatoirement par Internet sur le site :

<https://www.imt-bs.eu>

1

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, qui comprend 4 phases obligatoires :

1. SAISIE ET VALIDATION DES DONNÉES EN LIGNE
2. ENVOI DES PIÈCES JUSTIFICATIVES
3. RÈGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION
4. PASSAGE D'UN ENTRETIEN DE MOTIVATION

1. SAISIE ET VALIDATION DES DONNEES :

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'annulation de sa candidature à Institut Mines-Télécom Business School.

Après validation de sa préinscription par l'école, le candidat recevra un identifiant et un mot de passe confidentiel qui seront nécessaires pour toute consultation et modification de son dossier sur le serveur d'inscription.

2. ENVOI DES PIÈCES JUSTIFICATIVES :

Le candidat devra adresser les pièces justificatives à son dossier par mail
execed@imt-bs.eu

ou par courrier postal à :

Institut Mines-Télécom Business School
Service promotion Mastères Spécialisés
9 rue Charles Fourier
91011 EVRY Cedex - FRANCE

Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Les documents exigés sont :

- La photocopie de la carte nationale d'identité, du passeport
- La photocopie du titre de séjour (pour les candidats internationaux)
- Un curriculum-vitae détaillé en français avec photographie récente
- Une lettre de motivation argumentée précisant les raisons qui vous ont fait choisir le Mastère Spécialisé demandé.
- Un dossier de 3 pages de réflexion répondant au sujet suivant :
(Sauf pour Programme Data Protection Management)

Quelle est l'innovation qui vous a le plus marqué ces dernières années ?

- La photocopie du dernier diplôme obtenu ou de l'attestation de réussite correspondante.
- Les relevés des notes obtenues au cours des 2 dernières années
- Un règlement des frais d'inscription d'un montant de 95 euros par Carte Bancaire uniquement. Ces frais de gestion ne seront en aucun cas remboursés
- Test DELF B2 pour les étudiants venant de pays non francophone

Tout document international doit être traduit en français et sa photocopie doit être certifiée conforme à l'original.

Mise à jour des coordonnées :

Le candidat devra tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone...) sur le serveur des inscriptions.

Le candidat devra consulter régulièrement sa messagerie électronique y compris le dossier SPAM, internet constitue le moyen privilégié d'Institut Mines-Télécom Business School pour l'information du candidat même en cas d'urgence.

L'administration d'IMT-BS vérifie l'éligibilité du candidat une fois les étapes 1 et 2 accomplies
Le candidat passe alors à l'étape 3

3. REGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

L'inscription définitive est subordonnée au règlement des frais d'inscription d'un montant de 95€. Ces frais restent acquis même en cas de renonciation ou d'inadmissibilité.

4. PASSAGE D'UN ENTRETIEN DE MOTIVATION

Le candidat doit passer un oral de motivation d'une durée de 20mn, face à un jury de deux personnes. Celui-ci peut se faire en présentiel sur le campus d'Evry ou par visioconférence.

3

ORGANISATION DES ADMISSIONS

I. Admissibilité

L'admissibilité du candidat est prononcée sur la seule base du dossier du candidat. Celui-ci devra notamment justifier soit :

- d'un diplôme, français ou international, de niveau Bac+5 dans un domaine d'études en cohérence avec la formation choisie
- d'un diplôme, français ou étranger, de niveau Bac+4, complété par une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine choisi.
- d'un diplôme de niveau Bac+4 sans expérience professionnelle, dans la limite de 30% des effectifs du Mastère Spécialisé.
- d'un diplôme de niveau Bac+3, complété par une expérience professionnelle d'au moins trois ans, dans la limite de 30% des effectifs du Mastère Spécialisé.

II. Oral de motivation

Lorsque le candidat est déclaré admissible, Institut Mines-Télécom Business School lui envoie par mail une convocation à un oral de motivation.

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves orales à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.
Les entretiens pour tous les candidats se déroulent sur le site d'Institut Mines-Télécom Business School à Evry (Essonne 91), ou par visioconférence.

III. Résultats d'Admission

L'admission est prononcée par le jury d'admission des Mastères Spécialisés d'Institut Mines-Télécom Business School, sur évaluation du dossier et de l'oral de motivation.

Chaque candidat admis est informé de son admission par email. A réception, et pour confirmer son intégration, le candidat devra régler directement à l'école, **un acompte de 450 euros (non remboursable en cas de renonciation)**. Dans tous les cas, l'acompte devra être réglé dans les délais définis lors de l'admission.

En cas de refus ou de non-respect des délais prescrits, le candidat est considéré comme démissionnaire. Toute intégration n'est définitive qu'à réception du règlement de l'acompte.

4

REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

Les frais de scolarité pour un Mastère Spécialisé sont de :

- **12 000 euros** pour les candidats individuels, demandeurs d'emploi ou par le biais d'une bourse
- **15 000 euros** pour les candidats pris en charge par une entreprise.

Les prix sont nets de taxes (nos tarifs sont forfaitaires).

REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE

L'école procède au remboursement de la somme perçue pour acompte uniquement dans les cas suivants :

- En cas de non-obtention du dernier diplôme en cours au plus tard dans le mois suivant la rentrée.
- En cas de prise en charge de la formation par une entreprise et/ou son OPCO, et dès lors que le contrat ou la convention est signé par l'ensemble des parties prenantes.
- En cas de refus de visa pour les candidats internationaux..

Pour être prise en compte, toute demande de remboursement, doit être formulée par mail au service admissions de l'école via admissionsMS@imt-bs.eu, et accompagnée d'un justificatif approprié.

STATUT ETUDIANT

Le candidat obtient le statut d'étudiant après l'intégralité des formalités d'inscription administrative de la rentrée.

Le non-respect de ces formalités entraîne de fait l'annulation de l'intégration à l'école.

REPORT

Le candidat admis et ayant réglé l'acompte de frais d'intégration, peut prétendre à un report d'intégration.

Une demande officielle et argumentée doit être faite au Directeur de l'Etablissement qui se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser.

En cas d'accord, le report est accordé uniquement sur l'année suivante et non renouvelable. Le candidat ayant sollicité et obtenu un report d'intégration n'est pas remboursé de l'acompte qui lui a été demandé de verser au moment de son admission.

En cas de non intégration l'année N+1, le candidat perd le bénéfice de son admission et de son acompte..

En cas de refus, l'acompte versé au moment de son admission ne sera pas remboursé.